

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt et trois le 25 janvier à 18h35, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal CALVET, Maire.

Présents : CALVET Chantal, OLIVARI Jeannine, MONE Henri, GLORIES Marc, OLIVIERI Chantal, DANJON Anne-Renée, GOURBIN Thomas

Absents : MONE Olivier, LABRIC Sébastien

Secrétaire de séance : Marc GLORIES

Date de la convocation: 17 janvier 2023

La séance a débuté en présence de 0 personnes dans le public

Mme Le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Vente parcelle A 607 Commune de FONTPEDROUSE/BIGORRE Patrick:

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'actuellement la commune est propriétaire d'un terrain non bâti, cadastré : Section A n°607, sis "Lo Bainat d'Avall » commune de Fontpédrouse d'une contenance de 27 m².

Que cette parcelle est entrée dans le giron communal à la suite de la procédure bien sans maître, que cette parcelle non bâtie ne pouvait intéresser que le propriétaire mitoyen en l'occurrence M Patrick BIGORRE, que cela supprimera une « verhue » au cœur du village.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la vente

Signalisation d'information locale (partenariat PNR) :

Mme DANJON rappelle la genèse du projet, mieux informer, mieux signaler en limitant la pollution visuelle, en partenariat avec le Parc Naturel Régional.

Dans un premier temps il s'agit de valider la partie signalisation, la partie information doit encore être peaufinée. Mme DANJON se propose d'envoyer un courrier explicatif à tous les acteurs économiques de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du PNR.

Demande de dégrèvement de loyer :

Mme le Maire rappelle :

Que le loyer de 200€ charges comprises, est extrêmement modéré, qu'à la base il s'agit d'un hébergement d'urgence et de dépannage, que le 1^{er} mois n'a pas été recouvré en intégralité mais au prorata tempo ris.

Le Conseil Municipal, par 6 voix et 1 abstention rejette la demande.

Changement de prestataire site internet :

Mme le Maire rappelle que le site internet de la commune est peu attractif, peut évolutif, et ses mises à jour sont très limitées.

La commune a sollicité plusieurs prestataires dont l'actuel webmaster afin de réaliser une refonte du site, le faire évoluer. Au vu du prix et de la prestation proposée :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la refonte et la gestion de son site internet à la société I Rock La Llagonne.

Biens vacants sans maîtres :

1- arrêté municipal portant constatation de la vacance d'immeubles (Poudade dit Mone) oui à l'unanimité

2- Dans le cadre du renouvellement de la concession hydroélectrique il est nécessaire de récupérer dans le giron communal la parcelle B1523 appartenant à l'association « Superfontpedrouse ». Cette parcelle avait été donnée par la commune à l'association en 1967.

Cette association créée le 24/08/1963 avait officiellement pour objet l'implantation de baraquements de vacances, elle n'a jamais réalisé son objet. Depuis sa création, aucune mise à jour de son bureau, aucun conseil d'administration n'ont eu lieu : aucun document n'a été transmis en sous-préfecture. Renseignements pris auprès de la DGFIP cette association n'a pas de réalité fiscale (n° Siren provisoire), A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre la procédure de biens sans maître à l'encontre de la parcelle B1523,

Affaires diverses :

∞ Une réflexion va être portée sur le logo de la Commune.

∞ Demande dégrèvement facture eau Mme REYES,
oui à l'unanimité

Le compteur d'eau a été changé car il était défectueux.

∞ Annulation facture eau M Conangle (2ème compteur supprimé, facturé à tort)
oui à l'unanimité.

Séance levée à 20h00